

COMMISSION JUNCKER

Quelle politique pour l'environnement ?

Estelle HUCHET

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MARS 15

Développement durable





COMPRENDRE POUR AGIR

COMMISSION JUNCKER
Quelle politique pour l'environnement ?

Estelle HUCHET
Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. LA NOUVELLE COMMISSION JUNCKER, UN EXÉCUTIF PLUS VERT ?	4
1. Des priorités centrées sur la croissance	4
2. Un programme de travail restreint pour 2015	6
II. LES DOMAINES D’ACTION PRIORITAIRES	9
1. Énergie et climat	9
2. Croissance verte et économie circulaire	11
3. Environnement et écosystèmes	12
PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	14
BIBLIOGRAPHIE	15

AVANT-PROPOS

« La crise financière n'a eu aucune incidence négative sur l'attention que les citoyens européens portent aux problèmes environnementaux. En fait, les citoyens européens sont convaincus qu'il reste encore beaucoup à faire à tous les niveaux pour protéger l'environnement et sont favorables à une quantification des progrès accomplis à l'échelon national sur la base de critères environnementaux, sociaux et économiques. »

C'est le constat dressé par l'Agence européenne pour l'environnement dans son dernier rapport, paru en mars 2015. À en croire l'AEE, les Européens seraient donc prêts à engager le continent dans une transition écologique et sociale sans plus attendre. Attendre, c'est pourtant ce que semble avoir décidé le président de la Commission européenne.

Nouvellement arrivé à la tête de l'exécutif européen le 1^{er} novembre 2014, Jean-Claude Juncker s'est fixé 10 priorités, parmi lesquelles aucune ne prend réellement en considération l'impact que nos activités d'aujourd'hui auront sur demain. Les premiers mois de la nouvelle Commission n'ont fait que renforcer ce diagnostic : à l'occasion de la présentation du programme de travail de la Commission pour 2015, Frans Timmermans, premier vice-président de Jean-Claude Juncker a annoncé l'abandon des paquets législatifs relatifs à l'économie circulaire et la qualité de l'air.

Les priorités fixées par Jean-Claude Juncker de renouer avec l'emploi et la croissance se justifient très largement, au regard de la situation socioéconomique dans laquelle se trouve l'Europe, depuis la crise financière et économique de 2008 et les politiques d'austérité qui ont suivi. Le nouveau président de la Commission aurait toutefois pu faire d'une pierre deux coups, en considérant avec sérieux les opportunités offertes par le développement d'une économie verte en Europe.

Les domaines de l'emploi et de l'environnement, intrinsèquement liés, méritaient que POUR LA SOLIDARITÉ consacre deux Notes d'analyse sur les priorités de la Commission Juncker en la matière. Espérons que ces premiers mois de mandat ne seront pas à l'image de toute une législature. Et que notre demande d'engagement pour une Europe de la transition soit entendue.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président
Estelle Huchet, Chargée de projets

INTRODUCTION

L'Union européenne est au milieu du gué. L'Europe a lancé sa politique environnementale au début des années 1970. Dans son 7ème programme d'action pour l'environnement, adopté en 2013, elle prévoit qu'en 2050 les Européens vivront « bien », « dans les limites écologiques de notre planète ». En 2015, où en sommes-nous de la politique environnementale européenne ?

Tous les cinq ans, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publie un rapport relatif à l'état de l'environnement sur le continent. Le dernier rapport, paru en mars 2015, constate de nombreuses améliorations. Ainsi, entre 1990 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE 28 ont diminué de 19 % alors même que le PIB a augmenté de 45 %. Les politiques publiques et les restructurations économiques menées depuis 20 ans ont joué pour beaucoup dans ce découplage. Pourtant, ces efforts ne suffiront pas à atteindre l'objectif consenti au Sommet climat de Copenhague de réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (année de référence : 1990).

Nos modes de production et de consommation continuent, en outre, de menacer le capital naturel de l'Europe : perte de fonction des sols, dégradation des terres, changements climatiques... le constat de l'Agence européenne pour l'environnement est sans appel. Les quelques améliorations réalisées jusqu'à aujourd'hui ne suffiront pas à pallier aux dommages que nous continuons de causer à l'environnement et à la santé des européens.

Le 1er novembre 2014, la nouvelle Commission européenne prenait ses fonctions sous la houlette de son président, Jean-Claude Juncker. Dans son discours au Parlement européen du 15 juillet présentant les priorités de son mandat, le président de la Commission a souhaité que « *l'Union européenne montre la voie dans la lutte contre le réchauffement climatique avant la réunion des Nations unies à Paris en 2015 et après cette date, conformément à l'objectif visant à contenir l'élévation de la température sous la barre des deux degrés Celsius par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle* ».

Développer « *une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique* », c'est le seul objectif que Jean-Claude Juncker s'est fixé en matière de développement durable pour l'Europe. Quelle politique environnementale entend-il mener ? L'abandon du paquet économie circulaire par le nouvel exécutif, alors même que la proposition avait été déposée juste avant l'été par la Commission sortante, a aiguisé les critiques de nombreux observateurs, déjà agacés par la nomination controversée de Miguel Cañete, au poste de commissaire en charge de l'Action pour le climat et de l'énergie.

Quels sont les enjeux environnementaux auxquels la nouvelle Commission devra faire face ? Comment prévoit-elle d'y répondre ? Telles sont les questions qu'aborderont cette nouvelle Note d'analyse. Alors que le nouvel exécutif ne semble guère considérer l'environnement comme une de ses priorités (I), nous verrons, au travers de quelques axes politiques majeurs, comment les nouveaux commissaires européens entendent agir pour qu'en 2050 nous vivions bien, dans les limites écologiques de notre planète (II).

I. LA NOUVELLE COMMISSION JUNCKER, UN EXÉCUTIF PLUS VERT ?

Début mars, le commissaire en charge de l'Environnement, Karmenu Vella, précisait vouloir faire de la Commission un « *facilitateur, plutôt qu'un simple régulateur* »¹, en vue de diriger les investissements du secteur privé vers une croissance verte. Quelles sont les ambitions de la nouvelle Commission européenne en matière d'environnement ? Dispose-t-on d'un nouvel exécutif européen plus vert ? Après avoir étudié les priorités fixées par le président de la Commission Jean-Claude Juncker (1), nous verrons comme le programme de travail de la Commission pour 2015 a révélé, très concrètement, les considérations minimales que le nouvel exécutif concède à l'environnement (2).

1. DES PRIORITÉS CENTRÉES SUR LA CROISSANCE

Jean-Claude Juncker les avait annoncées le 15 juillet dernier, devant le Parlement européen récemment élu. Dix priorités rythmeraient son mandat de président de la Commission européenne engagé « *pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique* »². En ne présentant que dix domaines d'actions prioritaires, le président Juncker s'est clairement positionné en faveur de certaines politiques, qu'il souhaite approfondir, au détriment de nombreuses autres, laissées à la discrétion des États.

L'ordre même de ces priorités n'a pas été laissé au hasard. En tout premier lieu, Jean-Claude Juncker a souhaité donner « *un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement* ». Son plan d'investissements publics et privés de 315 milliards d'euros sur trois ans constitue la mesure phare et l'annonce la plus concrète de son programme. En vue ? Le financement d'infrastructures dans l'économie réelle, « *en particulier les réseaux à haut débit et les réseaux d'énergie, ainsi que les infrastructures de transports dans les centres industriels, l'éducation, la recherche et l'innovation, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* »³.

Élément central de son programme, ce plan d'investissement devrait permettre de mener à bien plusieurs autres priorités : un marché unique du numérique connecté (priorité n° 2), une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique (priorité n° 3), un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée (priorité n° 4).

Fondue au milieu du programme, les priorités 5 et 6 reflètent pourtant l'intérêt central du président de la Commission pour les affaires économiques et commerciales de l'UE : Jean-Claude Juncker prévoit ainsi, pour son mandat, la réalisation d'une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable (priorité n° 5) et un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis (priorité n° 6). Ce n'est qu'en fin de programme qu'apparaît la dimension démocratique via deux actions prioritaires : la création d'un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle (priorité n° 7)

¹ CRISP, J., « Vella: Private sector and Juncker Plan cash can create low-carbon economy », *EurActiv.com*, 05 mars 2015 : bit.ly/1xUR25Z, consulté le 23 mars 2015.

² JUNCKER, J.-C., *Un nouvel élan pour l'Europe : Mon programme pour l'Emploi, la Croissance, l'Équité et le Changement démocratique. Orientation politique pour la prochaine Commission européenne. Discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen*, Discours prononcé à Strasbourg, le 15 juillet 2014, 27 pages. Disponible en ligne à ce lien : ec.europa.eu/priorities/docs/pg_fr.pdf

³ *Ibidem*, p. 5.

et celle d'une Union du changement démocratique (priorité n° 10). Les priorités 8 et 9 sont respectivement consacrées à une nouvelle politique migratoire et une Europe plus forte sur la scène internationale.

LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE, UN EXÉCUTIF POLITIQUE ?

Les élections du Parlement européen de mai 2014 ont vu, pour la première fois, la mise en œuvre de la procédure du « Spitzenkandidat ». En effet, après les élections au Parlement européen, le Conseil et le Parlement sont chargés de nommer le nouveau président de la Commission européenne, issu du parti majoritaire au Parlement.

À l'occasion de la campagne des européennes de 2014, chaque parti européen a – pour la première fois – désigné un chef de file, constituant le candidat officiel du parti à la présidence de la Commission. Les citoyens européens votaient donc, non seulement pour leurs futurs eurodéputés, mais également pour un candidat à la tête de l'exécutif européen : une avancée notable dans le renforcement de la dimension partisane des nominations européennes, selon Yves Bertoncini, directeur de Notre Europe – Institut Jacques Delors.

Jean-Claude Juncker avait été désigné par le Parti populaire européen (PPE), parti arrivé en tête des élections en mai 2014. Arrivé à la présidence de la Commission européenne, il a constitué une équipe de commissaires sur base des candidats désignés par les États membres de l'UE : 13 conservateurs (PPE), 8 sociaux-démocrates (Parti socialiste européen – PSE), 5 libéraux (Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe – ALDE), 1 eurosceptique (Conservateurs et réformistes européens) et 1 sans étiquette.

Outre les habituelles auditions des commissaires par le Parlement européen, la dimension politique de cette nouvelle Commission réside avant tout dans la désignation de Frans Timmermans, affilié PSE, au poste de premier vice-président de la Commission et dans la parité entre conservateurs et sociaux-démocrates parmi les vice-présidents. En outre, le président Juncker ayant appelé ses commissaires à travailler en « équipes de projet », ceux-ci devront donc, tout au cours de la nouvelle législature, trouver les compromis politiques nécessaires à la bonne marche de l'exécutif européen.

— Source : NOTRE EUROPE – Institut Jacques Delors, *La Commission Juncker : quels équilibres partisans ?*, Tribune du 23 octobre 2014, disponible sur www.institutdelors.eu : bit.ly/1wZpUrd

L'Union européenne subissant encore les séquelles de la crise financière et économique de 2008 et des politiques d'austérité menées, le président Juncker a, sans surprise, axé son mandat sur la relance de la croissance et le soutien au marché de l'emploi européen⁴. Plutôt que de saisir cette opportunité pour changer de cap et engager l'Europe dans une voie plus résiliente, le président Juncker est resté sur des positions timides en matière de développement durable.

La seule priorité du président Juncker relative à l'environnement réside dans l'objectif de réaliser une Union de l'énergie à même de faire de l'Europe un leader des politiques en matière de changements climatiques. La crise ukrainienne ayant rappelé l'UE à sa dépendance énergétique, Jean-Claude Juncker s'est positionné en faveur d'une diversification des sources d'approvisionnement énergétique. Il a

⁴ Pour plus d'informations sur la politique de l'emploi de la nouvelle Commission européenne, lire BOTTANI, L., *Commission Juncker : quelle politique pour l'emploi ?*, Note d'analyse à paraître en mai 2015. À consulter en ligne sur www.pourlasolidarite.eu.

également souligné l'importance de renforcer la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, au-delà de l'objectif 2020. Si son ambition vise à faire de l'Europe un participant exemplaire – et donc légitime, nous semble-t-il – de la Conférence climat de Paris (COP 21)⁵, le président Juncker n'en a pas oublié les retombées importantes que pourrait avoir un changement de politique énergétique sur l'industrie européenne⁶ :

« Nous devons renforcer la part des énergies renouvelables sur notre continent, non seulement pour mener une politique responsable de lutte contre le réchauffement climatique, mais également, et c'est un impératif pour la politique industrielle, si nous voulons toujours avoir accès à une énergie à un prix abordable disponible à moyen terme. »

— Source : JUNCKER, J.-C., Discours prononcé à Strasbourg le 15 juillet 2014, p. 7.

2. UN PROGRAMME DE TRAVAIL RESTREINT POUR 2015

Le travail mené par la Commission de José Manuel Barroso avait été caractérisé par l'introduction de documents stratégiques dans les domaines de la qualité de l'air⁷ et de l'eau⁸, de la biodiversité⁹ et de la législation chimique¹⁰. Fin novembre 2013, le 7^{ème} programme d'action pour l'environnement (PAE) affirmait ainsi l'importance de considérer les priorités environnementales non de manière séparée mais de façon systématique en vue d'engager l'UE dans une économie sobre en carbone, protégeant la nature et la santé humaine¹¹.

Bien que ces différents travaux aient permis des avancées dans la protection de l'environnement et le développement de lieux de vie plus sains pour les Européens, la Commission Barroso a toutefois échoué à atteindre certains objectifs pour stopper la perte de biodiversité et assurer des standards élevés en matière de qualité de l'eau. Ces enjeux ont été laissés à la nouvelle équipe, tout particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des procédures nécessaires à la réalisation ces objectifs¹².

La nouvelle Commission en a, semble-t-il, décidé autrement. À l'occasion de la présentation du programme de travail de la Commission pour 2015, le premier vice-président Frans Timmermans a annoncé, le 16 décembre 2014, le retrait d'environ 80 textes législatifs en attente de décision. Seulement 23 nouvelles propositions ont, par ailleurs, été soumises par le nouvel exécutif européen – contre 130

⁵ Pour plus d'informations sur la COP 21, lire MESSINA, S., *L'UE au sein de la gouvernance climatique internationale : un sursaut à la COP 21 de Paris ?*, Note d'analyse, mars 2015, 18 pages. Disponible en ligne sur www.pourlasolidarite.eu : bit.ly/1F4V5AF

⁶ D'après la DG Énergie de la Commission européenne, l'électricité coûterait deux fois plus cher à l'industrie européenne qu'à son pendant américain. La DG Énergie estime que cette disparité est principalement due à la dépendance européenne aux importations d'énergies fossiles et dans une moindre mesure, au soutien aux énergies renouvelables. Voir NESLEN, A., « L'industrie européenne gagne en compétitivité grâce aux énergies renouvelables », *EurActiv.com*, 22 janvier 2014 : bit.ly/1H886u6, consulté le 23 mars 2015.

⁷ The Clean Air Policy package a été adopté le 13 décembre 2013 : ec.europa.eu/environment/air/clean_air_policy.htm

⁸ Un rapport de synthèse de la Commission sur la qualité de l'eau potable dans l'UE a précédé l'ouverture d'une consultation publique sur la politique de l'UE en matière d'eau potable, le 23 juin 2014. Lire le rapport sur [ec.europa.eu: bit.ly/1DAsciQ](http://ec.europa.eu:bit.ly/1DAsciQ) et le communiqué de presse relatif à l'ouverture de la consultation : bit.ly/1IL2D5J

⁹ En mai 2011, la Commission proposait une nouvelle stratégie visant à réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité dans l'UE à l'horizon 2020. Plus d'informations sont disponibles sur ec.europa.eu au sujet de la biodiversité dans l'UE : bit.ly/1fxo4EY

¹⁰ Dans le prolongement de l'évaluation du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) menée en 2012, la Commission Barroso a proposé fin 2013 une feuille de route visant à identifier les substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Plus d'information sur la législation chimique disponibles sur ec.europa.eu : bit.ly/1O5xlGQ

¹¹ COMMISSION EUROPÉENNE, *Bien vivre, dans les limites de notre planète*, 7^{ème} PAE – le programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020, disponible sur ec.europa.eu : bit.ly/1tEzIb

¹² PARLEMENT EUROPÉEN, *Background study for Commissioners Hearings on Environment and Climate Change*, septembre 2014, p. 7.

propositions annuelles, sous les Commissions précédentes¹³. Le président Juncker a justifié ce grand « nettoyage » en invoquant le besoin de recentrer l'action de l'UE :

« Les citoyens attendent de l'UE qu'elle apporte une valeur ajoutée sur les grands défis économiques et sociaux. Ils veulent aussi que l'UE interfère moins avec les États membres lorsque ceux-ci sont mieux à même de fournir les bonnes réponses. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à changer la donne et à faire en sorte que l'Union européenne soit plus grande et plus ambitieuse à l'égard des grands enjeux, plus petite et plus modeste à l'égard des enjeux de moindre importance. »

— Source : COMMISSION EUROPÉENNE, *Un nouvel élan : la Commission européenne dévoile son programme de travail en faveur de la croissance, de l'emploi et de l'investissement*, Communiqué de presse, 16 décembre 2014. Disponible en ligne sur ec.europa.eu : bit.ly/13BDZOx.

Certains textes législatifs en attente de décision du Parlement européen et du Conseil seront retirés et remplacés par de nouvelles versions si aucun accord n'est trouvé dans les six mois¹⁴ : il s'agit notamment des législations sur la labellisation de la production et des produits biologiques. D'autres textes devraient être remplacés par des propositions « plus ambitieuses » selon les termes de l'exécutif communautaire : c'est le cas du texte de 2013 sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques et du texte de 2014 sur les déchets qui devrait faire l'objet d'une nouvelle proposition pour promouvoir l'économie circulaire.

Basé sur les priorités politiques établies par Jean-Claude Juncker, ce choix de retirer plusieurs propositions de législation fait partie des prérogatives de la Commission européenne. Cette dernière doit toutefois, depuis le traité de Lisbonne, tenir compte des avis du Parlement et du Conseil. Or, de nombreuses contestations se sont fait connaître, notamment au sujet des retraits concernant l'économie circulaire et la qualité de l'air. Alors que ces paquets se trouvent à un stage législatif avancé, le Parlement européen a, tout d'abord, qualifié ces abandons de « problématiques », notamment au regard de la « légitimité démocratique et de l'équilibre institutionnel entre les trois institutions impliquées dans le processus »¹⁵.

Sur le retrait spécifique au paquet économie circulaire, les ministres de l'Environnement des États membres¹⁶ tout comme les eurodéputé-e-s vert-e-s¹⁷ ont unis leur voix pour faire entendre leur mécontentement. Certaines institutions européennes, à l'instar du Comité des Régions, ont fait savoir qu'il serait opportun de reconsidérer ce retrait législatif : « En repartant de zéro, on ne fait qu'anéantir les progrès qui ont été accomplis. (...) Nous devons donc progresser en partant de nos acquis »¹⁸, a affirmé Mariana Gâju, auteure de l'avis du Comité des Régions.

La Commission européenne justifie l'abandon du paquet économie circulaire de son programme de travail arguant qu'il n'atteindrait pas les résultats escomptés dans sa forme actuelle. Plusieurs eurodéputé-e-s et organisations de la société civile craignent, quant à eux, que ce retrait ne soit un énième pas vers une dérégulation grandissante dans le domaine des politiques environnementales. Pour

¹³ PARLEMENT EUROPÉEN, *European Commission's 2015 Work Programme*, Briefing, janvier 2015, p. 3 et 4.

¹⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, *Un nouvel élan : la Commission européenne dévoile son programme de travail en faveur de la croissance, de l'emploi et de l'investissement*, Communiqué de presse, 16 décembre 2014. Disponible en ligne sur ec.europa.eu : bit.ly/13BDZOx.

¹⁵ PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*, Briefing, janvier 2015, p. 8.

¹⁶ CRISP, J., « Front commun des ministres de l'Environnement pour l'économie circulaire », *EurActiv.fr*, 19 décembre 2014 : bit.ly/19oZ28U, consulté le 27 mars 2015.

¹⁷ SELOSSE, C., « Les oppositions au retrait du paquet économie circulaire se multiplient », *Contexte.com*, 20 février 2015 : bit.ly/1G5bQhW, consulté le 23 mars 2015.

¹⁸ *Ibidem*.

Commission Juncker : quelle politique pour l'environnement ?

le World Wildlife Fund, la Fondation Nicolas Hulot, Réseau Action Climat, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre, Respire, Zero Waste France, la Commission Juncker confirme ainsi « *le peu de cas qu'elle fait du développement durable et laisse craindre que cela ne soit que la première d'une série d'attaques à l'encontre des législations environnementales* ». Pour ces ONG, Jean-Claude Juncker « *a choisi de privilégier les intérêts privés de la frange la plus libérale* » des milieux d'affaires européens « *au mépris du bien-être des citoyens européens* »¹⁹.

Alors que l'agenda politique international prévoit de mettre l'environnement au centre de l'actualité fin 2015, comment la Commission européenne compte-t-elle faire de l'Europe un leader de la lutte contre les changements climatiques sans faire de l'environnement une de ses priorités ? Pour savoir comment les nouveaux commissaires européens entendent adresser les enjeux environnementaux auxquels nous faisons face, nous nous sommes intéressés à plusieurs axes politiques majeurs.

¹⁹ VAN EECKHOUT, L., « L'Europe abandonne ses projets visant à lutter contre la pollution », *LeMonde.fr*, 16 décembre 2014 : bit.ly/1zICyPV, consulté le 23 mars 2015.

II. LES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Plusieurs politiques sont susceptibles d'engager l'Europe vers une voie plus durable. En matière d'environnement, l'Union européenne a doucement engagé « *le passage d'une législation exclusivement centrée sur le nettoyage et la conservation des activités à une législation qui redessine les frontières d'une nouvelle stratégie de croissance européenne intelligente, durable et inclusive* »²⁰. Si l'Europe tend progressivement à adopter une vision transversale du développement durable, certaines politiques restent encore les fers de lance de la politique environnementale communautaire, souvent au détriment d'une politique intégrée et cohérente. Pour chacun des domaines d'action prioritaires, nous présenterons un résumé de la situation législative par thématique ; un point sur les enjeux auxquels les nouveaux commissaires font face ; et de présenter leurs ambitions par portefeuille.

1. ÉNERGIE ET CLIMAT

En 2009, l'Union européenne s'est engagée à réduire de 80 à 95 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 (année de référence : 1990). La stratégie Europe 2020 a défini des objectifs partiels (les objectifs « 20-20-20 »), en prévoyant la réduction des émissions de GES de 20 % d'ici 2020, en portant la part d'énergies renouvelables à 20 % dans le mix énergétique et en améliorant l'efficacité énergétique de 20 %. L'UE affectera par ailleurs 20 % de son budget global à la lutte contre les changements climatiques²¹. S'ils sont atteints, ces différents objectifs devraient permettre de maintenir le réchauffement mondial en-deçà des 2°C, comme les États partis à la Convention des Nations unies sur les Changements climatiques s'étaient engagés à Copenhague, en 2009.

Le président Juncker ayant fait de l'énergie et du climat l'une des priorités de son mandat, celui-ci a souhaité fusionner les deux portefeuilles en vue de faciliter les synergies et la cohérence entre ces deux politiques²². Cette priorité, encore exacerbée par la présence de la Conférence Climat (COP 21) sur le sol européen, sera assumée par le commissaire espagnol Miguel Cañete, en charge de l'Action pour le climat et de l'énergie. Si l'audition du commissaire espagnol devant le Parlement européen lui a permis de se positionner en faveur d'une Europe leader de la lutte contre les changements climatiques, cette audition a également révélé le manque de propositions concrètes de Miguel Cañete pour mettre en œuvre cette ambition²³. Déjà à l'époque où il était ministre de l'Environnement, Miguel Cañete faisait partie des gouvernements européens les plus hostiles au développement des énergies renouvelables²⁴.

Face à l'impératif de **sécurité énergétique** auquel l'Europe fait face, le nouveau commissaire devra toutefois trouver des solutions pour diversifier durablement les sources d'approvisionnement de l'Union et ainsi réduire sa dépendance aux fournisseurs extérieurs.

²⁰ PARLEMENT EUROPÉEN, *op. cit.*, septembre 2014.

²¹ PARLEMENT EUROPÉEN, *Audition des Commissaires européens désignés. Miguel Arias Cañete. Action pour le climat et énergie*, Briefing, septembre 2014, p. 2.

²² HERRERO CANGAS, A., *Not the Climate Hero that the EU and the World Needs to Win the Battle Against Climate Change*, 03 octobre 2014, publié sur ecdpm.org : bit.ly/1GMkDE0, consulté le 23 mars 2015.

²³ HERRERO CANGAS, A., *op. cit.*, 03 octobre 2014.

²⁴ COLLECTIF DE DÉPUTÉS EUROPÉENS, « Conflits d'intérêt : Miguel Cañete ne doit pas devenir Commissaire européen ! », *LeMonde.fr*, 30 septembre 2014 : bit.ly/1qQEoi6, consulté le 23 mars 2015.

Intrinsèquement liés à cette question de la **diversification des approvisionnements**, le commissaire ne pourra pas non plus faire l'économie d'un débat sur les extractions des gaz et pétroles de schiste. Cette source d'énergie, très largement controversée, est interdite dans plusieurs pays européens (dont la France et la Bulgarie) alors que l'Allemagne n'a autorisé la fracturation hydraulique (nécessaire à l'extraction du gaz de schiste) que sous de strictes conditions²⁵. Un rapport scientifique de 2012 produit par la DG Environnement soulignait d'ailleurs les risques potentiels de l'extraction de gaz de schiste : pollution des nappes phréatiques et des eaux de surface, nuisances sonores, pollution de l'air, risques pour la biodiversité²⁶, etc. À ce sujet, le commissaire Cañete s'est prononcé en faveur d'une législation européenne basée sur une analyse extensive de l'impact économique et social de la fracturation et sur des « *bonnes pratiques* »²⁷.

La diversification pourrait, en outre, passer par le **développement d'énergies renouvelables**. Celles-ci présentent, à ce titre, un double intérêt : elles permettraient non seulement de réduire la part d'émissions de GES dans la perspective des engagements pris à Copenhague et d'augmenter la part d'énergie produite en interne de l'UE, via le développement d'une industrie énergétique verte. Positionner l'Europe comme leader des énergies renouvelables, ainsi que l'a rappelé la Commission européenne dans son protocole de Paris²⁸ en février 2015, ne sera toutefois envisageable que si les institutions soutiennent des investissements d'avenir dans les technologies renouvelables non-encore développées, telles que celles relatives à la capacité de stockage des énergies renouvelables.

Enfin, l'UE verrait sa sécurité énergétique renforcée par une meilleure **efficacité énergétique**, qui ferait baisser sa demande globale de consommation d'énergie. Le commissaire Cañete a admis que le problème était « *très important* » mais n'a pas pour autant proposé de pistes de solutions²⁹.

Le Sommet Climat de Paris de décembre 2015 approche, offrant à l'Europe l'occasion de mettre en avant les bonnes volontés des uns et des autres à lutter contre les changements climatiques. Miguel Arias Cañete aura à mettre en œuvre, de concert avec Maroš Šefčovič son homologue en charge de l'Union de l'Énergie, un système énergétique durable et solidaire, notamment à l'égard des États membres particulièrement dépendants de l'extérieur. L'Union de l'Énergie devrait faire ses premiers pas dans les mois à venir, les chefs d'États et de gouvernements ayant soutenu, le 19 mars 2015, la proposition de la Commission européenne de créer un marché unique pour le gaz et l'électricité en Europe³⁰. L'autre gros dossier de Miguel Cañete sera celui du marché du carbone : le commissaire s'est pour le moment principalement prononcé en faveur d'un renforcement de l'*Emissions Trading System*, en vue d'en faire le marché des émissions le plus performant du monde³¹.

LE PORTRAIT DE MIGUEL ARIAS CAÑETE

400 000 signatures. C'est ce qu'a collecté Avaaz, le site de pétitions en ligne, contre la nomination de Miguel Arias Cañete comme commissaire en charge de l'Action pour le climat et de l'Énergie. En cause ? Ses nombreux liens avec l'industrie pétrolière et son parcours politique comme ex-ministre espagnol de l'Environnement qui, selon les signataires, pourraient affecter ses décisions en tant que commissaire européen.

²⁵ SIMON, F., « Le gaz de schiste ne révolutionnera pas l'énergie en Europe », *EurActiv.com*, 14 novembre 2014.

²⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, *Support to the identification of potential risks for the environment and human health arising from hydrocarbons operations involving hydraulic fracturing in Europe*, 10 août 2012, p. 6. Disponible sur ec.europa.eu : bit.ly/1BnfgGu.

²⁷ HERRERO CANGAS, A., *op. cit.*, 03 octobre 2014.

²⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, *Questions et réponses concernant la communication de la Commission européenne : Protocole de Paris*, Fiche d'information du 25 février 2015. Accessible à europa.eu : bit.ly/1DWiyfd, consulté le 23 mars 2015.

²⁹ HERRERO CANGAS, A., *op. cit.*, 03 octobre 2014.

³⁰ CRISP, J., « Leaders broadly endorse 'Energy Union' plans, leave details to later », *EurActiv.com*, 20 mars 2015 : bit.ly/1x7NGkS, consulté le 24 mars 2015.

³¹ *Ibidem*.

Membre du Parti populaire européen, Miguel Arias Cañete a, en effet, été ministre de l'Agriculture en Espagne de 2000 à 2004 et ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de 2011 à 2014. Il a également été eurodéputé de 1987 à 1999.

À l'occasion de ses différents mandats européens, ses éventuels conflits d'intérêts ont été soulignés à plusieurs reprises : le commissaire européen aurait omis de déclarer certaines de ses fonctions comme dirigeant de salles de jeux ou comme directeur d'entreprise de vente d'automobiles. En 2014, plusieurs ONG et eurodéputé-e-s dénonçaient surtout les liens de Miguel Cañete avec les industries pétrolières : il en aurait lui-même fondé deux, Petrolifera Ducar et Petrologis Canarias. Si le commissaire a revendu ses parts, ce sont désormais ses beaux-frères qui contrôlent ces deux entreprises.

— Source : « Conflits d'intérêt : Miguel Cañete ne doit pas devenir Commissaire européen ! », *LeMonde.fr*, 30 septembre 2014 : bit.ly/1qQEoj6, consulté le 23 mars 2015.

2. CROISSANCE VERTE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La transition européenne vers une **économie plus verte**, et vers une transition socio-économique commence tout juste en Europe. D'après les chercheurs du projet NEUJOBS, les emplois verts se cantonnent encore à des métiers spécifiques, principalement dans l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et la construction. Dans ces industries, 10 % des emplois peuvent être considérés comme des emplois verts. En outre, seulement 3,25 % des offres d'emplois en Europe relèvent des emplois verts. Enfin, ces chiffres varient fortement d'un pays à l'autre de l'Union européenne³². Le potentiel de l'économie verte en Europe est pourtant faramineux : 25 milliards d'euros par an d'exportations supplémentaires et 350 milliards d'euros d'économies énergétiques d'ici 2050³³.

Consciente de cette opportunité, la Commission européenne a présenté, début juillet 2014, une série de mesures « pour tirer le meilleur parti du potentiel d'emploi de l'économie verte »³⁴. Alors que l'UE compte près de 26 millions de chômeur-euse-s, la Commission estime à **20 millions le nombre de postes** qui pourraient être créés d'ici 2020 si l'Europe exploitait les possibilités offertes par la croissance verte. Fort de ce constat, la précédente Commission s'est donc attelée à décliner cette communication sur l'emploi vert en plusieurs propositions législatives, parmi lesquelles un paquet économie circulaire³⁵.

Élément essentiel de sa stratégie Europe 2020 via l'initiative sur l'**utilisation efficiente des ressources**, l'Union européenne a approfondi son dispositif législatif sur l'économie circulaire en proposant, début juillet 2014, un programme « zéro déchet » pour l'Europe³⁶. Dans ce cadre, des objectifs chiffrés ont été définis afin de tendre vers une société du recyclage. La mise en décharge des déchets recyclables sera interdite en 2025 ; le taux de recyclage des déchets municipaux devra être porté à 70 % minimum d'ici 2030 ; des marchés de matières premières secondaires de haute qualité devront également être créés.

³² COLIJN, B., *Green Jobs in Europe and the Increasing Demand for Technical Skills*, NEUJOBS Working Paper n° 4.2., janvier 2014, p. 21.

³³ EUROPEAN CLIMATE FOUNDATION, *Feuille de route 2050 : un guide pratique pour une Europe prospère et à bas carbone*, 2010, cité dans THE GREENS et GREEN NEW DEAL, *Les Emplois verts. Une voie d'avenir pour l'Europe*, 20 février 2014. Disponible en ligne sur www.greens-efa.eu : bit.ly/1Cq0qVK, consulté le 23 mars 2015.

³⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, *Emploi : la Commission présente des mesures pour tirer le meilleur parti du potentiel d'emploi de l'économie verte*, Communiqué de presse du 2 juillet 2014. Disponible en ligne sur europa.eu : bit.ly/1rXAqZd, consulté le 23 mars 2015.

³⁵ Pour plus d'information sur l'économie circulaire, lire SANA, F., *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?*, Note d'analyse, novembre 2014, 24 pages. Disponible en ligne sur www.pourlasolidarite.eu : bit.ly/1bnDMSD

³⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, *Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe*, Communication COM(2014) 398 final, 2 juillet 2014. Disponible sur www.europarl.europa.eu : bit.ly/1BI4MRL

Malgré ces perspectives prometteuses de **création d'emplois** – et par là même, d'approcher l'objectif premier du plan Juncker – le nouvel exécutif européen a confirmé, le 22 janvier 2015, l'abandon du paquet économie circulaire. L'Agence européenne pour l'environnement, dans son rapport *L'environnement en Europe : état et perspectives 2015*³⁷, déplorait ce retrait. Le paquet économie circulaire était composé de six lois sur les déchets, les emballages, la mise en décharge, les véhicules en fin de vie, les batteries et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces réformes, considérées comme vitales pour une meilleure efficacité des ressources et une amélioration de la compétitivité des entreprises, devaient être envisagées comme une pierre angulaire de la stratégie européenne pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pressé de présenter un **nouveau paquet législatif dans les prochains mois**, le vice-président de la Commission, Frans Timmermans, a plaidé la bonne foi : « *Je suis très attaché à l'économie circulaire* », a-t-il assuré début février, devant les eurodéputés, avant d'ajouter qu'une nouvelle proposition serait présentée « *sans aucun doute* » en 2015. « *Nous ne remettons pas en question l'objectif, mais certains des instruments qu'il prévoit* », a précisé le premier vice-président, parant ainsi aux critiques le suspectant de vouloir détricoter une législation environnementale en devenir³⁸. Les ONG environnementales restent toutefois prudentes, la Commission ne leur ayant toujours pas fournis les justifications d'un tel retrait³⁹.

3. ENVIRONNEMENT ET ÉCOSYSTEMES

Depuis l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il est prévu que la protection de l'environnement soit intégrée dans le reste des politiques communautaires :

« Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union, en particulier afin de promouvoir le développement durable. »

— Source : Article 11, Traité sur le fonctionnement de l'UE, paru au journal officiel le 26 octobre 2012.

Les législations spécifiques à la **protection de l'environnement** sont nombreuses : directive cadre sur l'eau (2000/60/CE), directive relative au bruit dans l'environnement (2002/49/CE), directive sur les oiseaux (2009/147/CE), les habitats (92/43/CEE) et le milieu marin (2008/56/CE), etc. La dernière législature a été l'occasion de développer des règles relatives aux biocides, aux nouvelles substances prioritaires émanant de l'industrie, aux déchets d'équipements électriques et électroniques⁴⁰.

Malgré ces différents textes, l'Agence européenne pour l'environnement interpellait, dans son dernier rapport⁴¹, les décideurs politiques, les acteurs socioéconomiques et les entreprises. Si les politiques environnementales menées jusqu'à présent en Europe ont permis de constater de nombreuses améliorations⁴² quant au fonctionnement des écosystèmes, les défis restent de taille. Les activités

³⁷ AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, *L'environnement en Europe : état et perspectives 2015*, mars 2015.

³⁸ CRISP, J., « Timmermans plaide la bonne foi sur l'économie circulaire », *EurActiv.fr*, 05 février 2015 : bit.ly/1CKeWHf, consulté le 23 mars 2015.

³⁹ CRISP, J., « Des ONG demandent à la Commission de s'expliquer après l'abandon du paquet économie circulaire », *EurActiv.fr*, 05 février 2015 : bit.ly/18SzKjv, consulté le 23 mars 2015.

⁴⁰ PARLEMENT EUROPÉEN, *Audition des Commissaires européens désignés. Karmenu Vella. Environnement, affaires maritimes et pêche*, Briefing, septembre 2014, p. 6.

⁴¹ AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, *op. cit.*, mars 2015.

⁴² En matière d'utilisation des ressources, un découplage s'est engagé depuis 1990 : alors que la production économique a augmenté de 45 %, les émissions de GES ont diminué de 19 %, le volume de déchets générés est en baisse et les taux de recyclage s'améliorent.

socioéconomiques telles que l'agriculture, la pêche, les transports, l'industrie, le tourisme et l'urbanisation croissante, continuent de dégrader le capital naturel européen.

En fusionnant les portefeuilles de l'environnement et des affaires maritimes, Jean-Claude Juncker a souhaité mener de front le développement des **croissances « bleue » et « verte »**. Il a ainsi invité le nouveau commissaire en charge de l'Environnement, des Affaires maritimes et de la Pêche, Karmenu Vella, à mettre l'accent sur différents enjeux, tant économiques qu'environnementaux. Ce dernier sera ainsi en charge de moderniser les directives relatives aux oiseaux et aux habitats, de réexaminer les mesures relatives à l'économie circulaire et au recyclage des déchets, d'approfondir les propositions de 2013 sur la pollution atmosphérique et enfin, d'améliorer la législation en matière de qualité de l'eau.

Le Sommet Climat de Paris approchant, plusieurs observateurs se sont inquiétés de la capacité du nouveau commissaire à faire face aux enjeux liés à son portefeuille, celui-ci ayant jusqu'alors occupé le poste de ministre du Tourisme à Malte. Lors de son audition au Parlement européen, le commissaire a donc tenu à rassurer les eurodéputé-e-s. Alors que le **7^{ème} Programme d'action pour l'environnement** ne figurait pas dans son portefeuille, Karmenu Vella a précisé qu'il travaillerait à la mise en œuvre de ce programme. Il s'est également prononcé en faveur de la déclinaison nationale des initiatives sur la qualité de l'air et la sécurité des ressources⁴³.

Götz Reichert du *Centre for European Policy* rappelait également que de nombreuses directives environnementales devaient être traduites au niveau national. Sur ce point, le nouveau commissaire s'est également engagé à **faire appliquer dans l'ensemble des États membres** les législations existantes, comme les lignes directrices concernant la conservation de la nature, tout comme les législations à venir en matière de qualité de l'air ou de sécurité des ressources.

Enfin, au regard de la transversalité des enjeux environnementaux, Claus Mayr, de l'organisation de conservation environnementale NABU, s'est inquiété de la manière dont les différents commissaires – notamment des vice-présidents Timmermans (Amélioration de la législation), Katainen (Affaires économiques et monétaires), Šefčovič (Union de l'énergie) et Vella (Environnement) – **travailleraient en coopération**. Pour Götz Reichert, la tournure que prendra cette coopération est peu prévisible. Ce qui est sûr, c'est que la place qui sera accordé à l'environnement dépendra avant tout des individus eux-mêmes⁴⁴.

⁴³ SAGENER, N., « German environmentalists sour on new Commissioner Vella », *EurActiv.com*, 24 octobre 2014 : bit.ly/1ljYmhJ, consulté le 23 mars 2015.

⁴⁴ *Ibidem*.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les enjeux environnementaux et l'urgence de leur adresser des réponses ont été maintes fois posés. Le dernier volet du rapport du GIEC sorti fin 2014 appelle une nouvelle fois les décideurs, les acteurs socioéconomiques et les citoyens à leurs responsabilités. L'interdépendance des enjeux – internes et externes, locaux et globaux – impose, en outre, que les différents acteurs, aux différents échelons de responsabilités qui sont les leur, dialoguent.

La nouvelle Commission se devra de montrer l'exemple en assurant que les différentes directions générales avancent dans le même sens – que l'on adresse la question sous l'angle de l'emploi, du développement économique ou de l'environnement.

Si différentes priorités pourront – devront – être définies par l'exécutif européen, notamment dans le cadre de son programme annuel de travail, il sera toutefois indispensable de considérer l'environnement dans sa transversalité et non, comme la Commission semble tentée de le faire, d'aborder uniquement le volet économique du développement durable. La dimension sociale devra également prendre toute sa place dans le développement d'une législation environnementale communautaire, afin de pouvoir adresser des enjeux tels que la précarité énergétique et la dégradation de la santé des plus démunis.

Pour ce faire, POUR LA SOLIDARITÉ ne peut qu'appeler à mettre en acte la vision intégrée de l'environnement inscrite dans les traités et ainsi, prendre en considération les mécanismes d'incitation et de résistance au changement dans les différents domaines et secteurs d'activité. Les enjeux environnementaux sont au cœur de nombreuses autres préoccupations pour les Européens :

« La politique environnementale doit désormais être un moteur des transformations sociétales. Elle est vue comme une opportunité pour soutenir la création de valeur dans l'économie et faire de l'UE un leader de la transition vers des modèles économiques innovants, vers la génération des emplois verts et vers la réalisation de normes de qualité de vie élevées. »

— Source : PARLEMENT EUROPÉEN, *Background study for Commissioners Hearings on Environment and Climate Change – Executive summary*, septembre 2014. Traduction de l'auteur.

Le calendrier commun des différents programmes stratégiques (Europe 2020, 7^{ème} PAE) et de financement (fonds structurels, Horizon 2020) est une chance unique pour la Commission de mener à bien une politique ambitieuse en matière d'environnement, d'emploi et de bien-être pour les citoyens et citoyennes.

Ronan Uhel, chef du département Systèmes naturels à l'Agence européenne pour l'environnement déplorait début mars que l'économie verte ne soit pas plus sérieusement considérée par la Commission Juncker comme un moyen de répondre à ses objectifs de croissance et d'emplois⁴⁵. Espérons que Jean-Claude Juncker verra rapidement dans le développement durable, l'opportunité de réaliser ses promesses de campagne.

⁴⁵ Ronan Uhel était l'invité de l'émission « Le grand Huit du Week-end », RTBF – La Première, Émission du 8 mars 2015.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Questions et réponses concernant la communication de la Commission européenne : Protocole de Paris*, Fiche d'information du 25 février 2015.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Emploi : la Commission présente des mesures pour tirer le meilleur parti du potentiel d'emploi de l'économie verte*, Communiqué de presse du 2 juillet 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Vers une économie circulaire : programme zéro déchet pour l'Europe*, Communication COM(2014) 398 final, 2 juillet 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Environnement : la Commission consulte les citoyens sur l'eau potable en Europe*, Communiqué de presse du 23 juin 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapport de synthèse sur la qualité de l'eau potable dans l'Union européenne : examen des rapports des États membres pour la période 2008-2010, présentés conformément à la directive 98/83/CE*, Communication COM(2014) 363 final, 16 juin 2014.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Bien vivre, dans les limites de notre planète, 7^e PAE – le programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020*, novembre 2013.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Support to the identification of potential risks for the environment and human health arising from hydro-carbons operations involving hydraulic fracturing in Europe*, 10 août 2012.
- JUNCKER, J.-C., *Un nouvel élan pour l'Europe : Mon programme pour l'Emploi, la Croissance, l'Équité et le Changement démocratique. Orientation politique pour la prochaine Commission européenne. Discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen*, Discours prononcé à Strasbourg, le 15 juillet 2014.
- PARLEMENT EUROPÉEN, *European Commission's 2015 Work Programme*, Briefing, janvier 2015.
- PARLEMENT EUROPÉEN, *Audition des Commissaires européen désignés. Miguel Arias Cañete. Action pour le climat et énergie*, Briefing, septembre 2014.
- PARLEMENT EUROPÉEN, *Audition des Commissaires européen désignés. Karmenu Vella. Environnement, affaires maritimes et pêche*, Briefing, septembre 2014.
- PARLEMENT EUROPÉEN, *Background study for Commissioners Hearings on Environment and Climate Change*, septembre 2014.

LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

- AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT, *L'environnement en Europe : état et perspectives 2015*, mars 2015.
- COLIJN, B., *Green Jobs in Europe and the Increasing Demand for Technical Skills*, NEUJOBS Working Paper n° 4.2., janvier 2014.

LITTÉRATURE GRISE

- HERRERO CANGAS, A., *Not the Climate Hero that the EU and the World Needs to Win the Battle Against Climate Change*, 03 octobre 2014.
- MESSINA, S., *L'UE au sein de la gouvernance climatique internationale : un sursaut à la COP 21 de Paris ?*, Note d'analyse, mars 2015.
- SANA, F., *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?*, Note d'analyse, novembre 2014.
- THE GREENS et GREEN NEW DEAL, *Les Emplois Verts. Une voie d'avenir pour l'Europe*, 20 février 2014.

RESSOURCES MÉDIATIQUES

- « Le grand Huit du Week-end », *RTBF – La Première*, Émission du 8 mars 2015.
- COLLECTIF DE DÉPUTÉS EUROPÉENS, « Conflits d'intérêt : Miguel Cañete ne doit pas devenir Commissaire européen ! », *LeMonde.fr*, 30 septembre 2014.
- CRISP, J., « Leaders broadly endorse 'Energy Union' plans, leave details to later », *EurActiv.com*, 20 mars 2015.
- CRISP, J., « Vella: Private sector and Juncker Plan cash can create low-carbon economy », *EurActiv.com*, 05 mars 2015.
- CRISP, J., « Des ONG demandent à la Commission de s'expliquer après l'abandon du paquet économie circulaire », *EurActiv.fr*, 05 février 2015.
- CRISP, J., « Timmermans plaide la bonne foi sur l'économie circulaire », *EurActiv.fr*, 05 février 2015.
- CRISP, J., « Front commun des ministres de l'Environnement pour l'économie circulaire », *EurActiv.fr*, 19 décembre 2014.
- NESLEN, A., « L'industrie européenne gagne en compétitivité grâce aux énergies renouvelables », *EurActiv.com*, 22 janvier 2014.
- SAGENER, N., « German environmentalists sour on new Commissioner Vella », *EurActiv.com*, 24 octobre 2014.
- SELOSSE, C., « Les oppositions au retrait du paquet économie circulaire se multiplient », *Contexte.com*, 20 février 2015.
- SIMON, F., « Le gaz de schiste ne révolutionnera pas l'énergie en Europe », *EurActiv.com*, 14 novembre 2014.
- VAN EECKHOUT, L., « L'Europe abandonne ses projets visant à lutter contre la pollution », *LeMonde.fr*, 16 décembre 2014.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

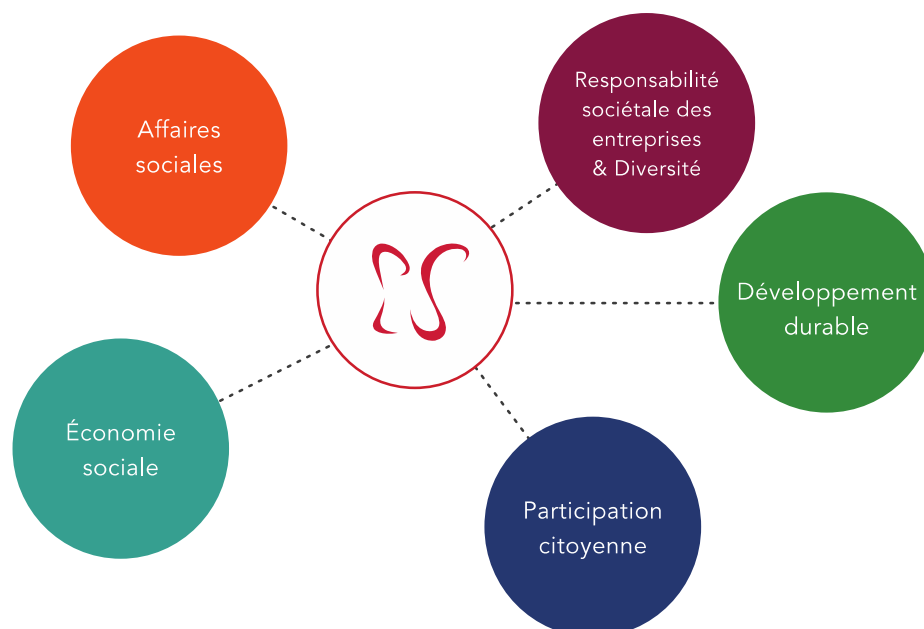
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les PEP33 au cœur de la stratégie Europe 2020.* Léa Bottani-Dechaud, mars 2015.
- *Pour un renforcement de la solidarité intergénérationnelle européenne.* Éric Moranval, mars 2015.
- *L'UE au sein de la gouvernance climatique internationale : un sursaut à la COP 21 de Paris ?* Stefano Messina, mars 2015.
- *Détachement des travailleurs : où en est l'Europe ?* Sitto Can, février 2015.
- *Discrimination des jeunes immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique.* Sarah Van Doosselaere et Sophie Pinilla, février 2015.
- *ESS et Nations Unies : un rapprochement récent.* Antoine Masquelin, décembre 2014.
- *La violence à l'égard des femmes : état des lieux des législations européennes.* Victoria Hansen, novembre 2014.
- *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?* François Sana, novembre 2014.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?* Caroline Benech, Ingrid Dupuis, Marta Gazzola, Miriam Gouverneur, Yoann Zaouche, et al., n°31, mars 2013.
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.* Elise Dubetz, n°30, septembre 2012.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative.* POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive.* En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines.* Maïté Crama, juin 2014
- *Habitat et inclusion sociale des personnes en situation de handicap en Europe.* Sanjin Plakalo, décembre 2013.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Développement durable

Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.

Abandon du paquet économie circulaire et qualité de l'air, nomination d'un magnat du pétrole au portefeuille de l'action pour le climat, désignation d'un expert du tourisme comme commissaire de l'Environnement... Le nouvel exécutif européen ne semble guère considérer l'environnement comme une de ses priorités. Dans cette Note d'analyse, PLS revient sur les priorités du nouvel exécutif européen et la traduction de cette nouvelle orientation politique sur plusieurs domaines d'action prioritaires en matière d'environnement

Le constat offre une perspective plutôt maussade. Pourtant, les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) tirent, une fois de plus, la sonnette d'alarme : au rythme où vont les réformes de nos modes de production et de consommation, nous n'arriverons pas à maintenir le **réchauffement climatique** mondial en deçà des 2°C d'ici 2100. C'est pourtant ce que les États partis à la conférence de Copenhague sur les changements climatiques s'étaient fixé comme objectif en 2009.

Alors que la 21ème édition de la Conférence des Nations-Unis sur les changements climatiques se tiendra sur le sol européen, en décembre 2015, où en est la politique environnementale européenne ? Comment la **nouvelle Commission Juncker** prévoit-elle de faire face aux enjeux qui seront discutés à Paris, fin 2015 ?

Aujourd'hui, l'urgence écologique n'est plus à démontrer et mener une **politique intégrée et ambitieuse** en matière d'environnement est une nécessité. C'est également une opportunité que le nouvel exécutif aurait tout intérêt à saisir : celle d'**assurer le retour à l'emploi** de millions de chômeurs européens et de **mieux vivre ensemble**.

Dans deux nouvelles Notes d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS revient sur les priorités de la Commission Juncker dans deux domaines : **l'emploi** et **l'environnement**. Ces deux domaines pourraient être intrinsèquement liés, via le développement d'une croissance verte et de l'économie circulaire sur le territoire européen.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

